



CONVENTION CADRE

Préservation et valorisation du karst et des milieux souterrains

ENTRE

Le Département du Lot
représenté par sa vice-présidente chargée de l'Environnement et des Energies
renouvelables, Geneviève LAGARDE
agissant en vertu d'une délibération du Conseil général en date du...
Avenue de l'Europe - Regourd - BP 291
46005 CAHORS Cedex 9

ET

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy, dénommé « le Parc »
ci-dessous
représenté par sa présidente, Catherine MARLAS
agissant en vertu de cette qualité

ET

Le Comité départemental de spéléologie du Lot représentant la Fédération française de
spéléologie
représenté par sa présidente, Carmen PETIT

ET

Le Comité interrégional Pyrénées-Méditerranée d'Etudes et de Sports sous-marins
(dénommé « FFESSM PM ») et le Comité départemental d'Etudes et de Sports sous-
marins du Lot (dénommé CODEP 46), représentant la Fédération française d'Etudes et
Sports sous-marins
représentés par son président, René MABIRE



CONVENTION CADRE

Préservation et valorisation du karst et des milieux souterrains

ENTRE

Le Département du Lot
représenté par sa vice-présidente chargée de l'Environnement et des Energies
renouvelables, Geneviève LAGARDE
agissant en vertu d'une délibération du Conseil général en date du...
Avenue de l'Europe - Regourd - BP 291
46005 CAHORS Cedex 9

ET

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy, dénommé « le Parc »
ci-dessous
représenté par sa présidente, Catherine MARLAS
agissant en vertu de cette qualité

ET

Le Comité départemental de spéléologie du Lot représentant la Fédération française de
spéléologie
représenté par sa présidente, Carmen PETIT

ET

Le Comité interrégional Pyrénées-Méditerranée d'Etudes et de Sports sous-marins
(dénommé « FFESSM PM ») et le Comité départemental d'Etudes et de Sports sous-
marins du Lot (dénommé CODEP 46), représentant la Fédération française d'Etudes et
Sports sous-marins
représentés par son président, René MABIRE